



REPUBLIQUE DU BURUNDI  
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME  
(CNIDH)



**Déclaration de la CNIDH à l'occasion de la campagne de 16 jours  
d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles**

Parmi les mandats de la CNIDH figurent la protection et la promotion des droits de l'homme. Cette activité d'aujourd'hui s'inscrit dans la droite ligne des activités de la campagne de 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre. Cette campagne a été organisée dans le prolongement de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre de chaque année.

Dans les efforts de lutte contre les VBG, le Burundi s'est doté d'une législation spécifique sur les VBG et, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de lutte contre les violences basées sur le genre, le gouvernement du Burundi a déjà créé cinq centres de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre à Gitega, Makamba, Cibitoke, Rumonge et Muyinga.

Ces violences se produisent fréquemment en famille, en milieux scolaires, en milieux du travail, dans les espaces publics et entraînent des conséquences graves sur la vie des victimes et sur l'harmonie sociale.

La CNIDH intervient dans ce combat de lutte contre les VBG en sensibilisant la population sur les droits et les moyens mis à sa disposition pour la protéger à travers des campagnes de formation et de sensibilisation. Mais aussi, la CNIDH réfère les victimes qui ignorent souvent l'existence des mécanismes de protection et aux centres de traitements et de prise en charge holistique. La Commission fournit une assistance judiciaire et juridique directe aux victimes.

Toutefois, en dépit de ces efforts des uns et des autres, les violences basées sur le genre persistent et appellent à des actions énergiques des décideurs et d'autres intervenants dans le domaine de protection des droits humains. Les statistiques

disponibles de 2022 montrent que 1096 cas de victimes féminines et 287 de victimes masculines ont été traités et clôturés par les juridictions burundaises pendant que cette même année les dossiers en cours étaient de 2645.

La CNIDH est résolument engagée à poursuivre la lutte contre ce fléau en menant les actions suivantes :

- Organisation des activités de sensibilisation sur la lutte contre les VBG en faveur de la population et autres intervenants dans ce domaine.
- Animation des émissions interactives radiodiffusées et télévisées de vulgarisation de la Loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre
- Saisine du Ministère public des cas de VBG.
- Octroi de l'assistance judiciaire aux victimes de VBG

**La CNIDH recommande :**

- ❖ **Au gouvernement du Burundi :** de redoubler les efforts dans la sensibilisation de toutes les couches sociales de la population pour l'éradication de ce fléau ;
- ❖ **Aux partenaires :** de mettre en synergie leurs efforts pour appuyer le Burundi dans ce noble combat ;
- ❖ **A la population burundaise :** de dénoncer systématiquement tout cas de VBG et tentative de règlement à l'amiable ainsi que l'inaction des acteurs de la chaîne pénale le cas échéant.

Fait à Bujumbura le 9/12/2023  
Dr Siste Vigny Nimuraba  
Président

